

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 22 | 8 + 6 | 14 |
| Total des voix : 18 | | |

| Date de convocation |
|---------------------|
| 22/11/2024 |

Délibération
n°24_12_B9_06

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Jean-Marie PAUTRAT**

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Romain COLIN** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Co-Animation Parc du Verdon 2025 de la démarche REGAIN (animation territoriale pour l'évolution des pratiques agricoles)

Annule et remplace celle enregistrée en préfecture le 12/12/2024 suite à une erreur matérielle de saisie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

REGAIN est une démarche d'accompagnement vers l'agroécologie lancée par le Parc, la Chambre d'agriculture 04, la SCP et la chaire AGROSYS qui associe des agriculteurs et agricultrices volontaires du plateau de Valensole pour développer des pratiques agricoles performantes, résilientes et préservant l'environnement.

Cet objectif vise à répondre aux enjeux forts sur le plateau de Valensole de reconquête de la qualité des eaux souterraines (zones vulnérables nitrates et résidus de pesticides dans les zones de captages prioritaires), de préservation de la biodiversité (zone Natura 2000), et d'adaptation des exploitations dans un contexte de dérèglement climatique. L'animation de REGAIN s'inscrit dans le contrat de rivière Verdon, soutenue par l'Agence de l'eau.

L'animation technique de la démarche REGAIN est réalisée conjointement par une animatrice au sein du Parc naturel régional du Verdon et un animateur au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence. Ces deux co-animateurs consacrent un mi-temps chacun pour animer la démarche, organiser les différentes instances de coordination et de pilotage et réaliser les échanges et travaux nécessaires à la cohérence de la démarche. Cette animation globale est primordiale pour permettre l'atteinte des objectifs.

La poursuite de la démarche REGAIN s'inscrit dans la mesure 10.3 de la Charte à savoir adapter les pratiques agricoles du plateau aux défis environnementaux et aux contraintes économiques ; l'animation portera également sur la suite des deux projets BNI et DIVERSYCOLE.

Coût total : 39 748 €

Salaires brut chargé (1/2 ETP) : 22 450€

Frais de structure (*0.3) : 6 735€

Analyse de la nématofaune (frais de port compris) : 9 563 €

Journées interprétation des résultats : 1 000 €

Recettes :

AERMC (70 % sur salaires et frais et 50 % sur le reste) 25 711 €

Autofinancement (35 %) 14 037 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures



Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le